



# RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2019

Fédération départementale d'associations de  
protection de la Nature et de l'Environnement des  
Hautes-Pyrénées  
Agréée au titre de l'article L.411-1 du Code de  
l'Environnement  
FNE 65  
17 route de Pau 6500 Tarbes.  
Tél : 06 52 61 52 42  
mail : [fne65@fne-midipyrenees.fr](mailto:fne65@fne-midipyrenees.fr)

*Ce rapport d'activité représente les thématiques que globalement nous avons abordées et défendues, les moyens humains bénévoles que nous mettons en œuvre pour y parvenir. Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement, ce statut nous permet d'être présents dans certaines commissions, et d'être légitimes à intervenir à l'échelle départementale. Il fait aussi état, au regard de cette année 2019, de notre ressenti et de ce que nous aimerions voir ou faire évoluer*

## I - Le rôle fédérateur et dynamisant des associations

**Accompagner:** Tout en essayant d'inciter les différents collectifs qui nous sollicitent à se constituer en association, nous leur apportons en premier lieu des conseils les aidant à se structurer et à prévoir dans la création de leurs statuts des champs environnementaux et patrimoniaux assez larges, permettant l'ouverture à de nouvelles mobilisations ou thématiques qui pourraient naître ultérieurement.

**S'adapter:** il est important de s'adapter aux territoires des Communautés de communes qui sont de plus en plus aux commandes, notamment en matière d'environnement et d'aménagement (SCOT, PLUi). Se transformer, pour créer des entités qui ont un plus vaste vivier de participant-e-s et de compétences et qui peuvent permettre d'éviter de s'enfermer toujours dans les mêmes rapports de personnes, de créer d'autres dynamiques.

**Être actif sur son territoire:** Pour les associations adhérentes, il nous semble important de leur rappeler la nécessité de s'inscrire dans leur territoire car c'est leur connaissance du terrain local qui fait leur force. Regarder de plus près tous les aspects environnementaux, par exemple dans l'élaboration des documents d'urbanisme, à fort enjeux pour les années à venir, et ne pas hésiter à contribuer aux consultations, ne serait-ce que sur certains aspects.

**Participer** aux réunions publiques et consultations, à certaines commissions locales:

Les citoyen-ne-s sont de plus en plus écarté-e-s des consultations, c'est pourtant au moins une occasion de pouvoir s'exprimer à titre individuel ou associatif, nous nous attachons à la diffusion de toutes ces consultations en suivant leur parution, même si il est souvent difficile faute de temps de répondre à tout.

Si certains dossiers de consultations ou enquêtes publiques déconcertent par leur épaisseur, c'est souvent une source d'information intéressante. Dans l'intérêt de chaque territoire il est important que les associations trouvent leur place et s'investissent davantage dans les représentations de commissions locales quand cela est possible, c'est un excellent moyen pour que nous partagions ensemble certaines problématiques. FNE 65 veille à ce que ces représentations soient possibles.

**Partager:** Les échanges inter-associatifs ne se limitent pas à nos associations adhérentes, les formations que nous proposons sont d'ailleurs ouvertes à tous et toujours gratuites.

Cette année 2019 nous avons, au fil des dossiers, essentiellement échangé avec les associations adhérentes à FNE

65, Cauterets Devenir, Protection Trie-Fontrailles, l'ADRACE Séméac, l'Arpal Louron, La Voix Verte à Bagnères, la toute nouvelle association adhérente de Mingot pour laquelle il nous a manqué de temps, Tarbes-Lourdes-Pyrénées Écologie, l'ADRISE, mais aussi Nature en Occitanie, ou encore Attac 65, ou de nouveaux collectifs comme "Non au salon du 4x4", "Oui au train de nuit".

Des réunions interdépartementales ayant pour thématique l'eau avec "les Amis de la Terre" du Gers et la "Sepanso 64" ont eu lieu à Pau également .

**Un investissement fédéral à FNE Midi-Pyrénées** important, riche d'enseignements:

FNE 65 est adhérente à FNE Midi-Pyrénées, est membre du conseil d'administration, et y assure une vice présidence. Cette présence permet de nombreux échanges à l'échelle de 8 départements qui viennent enrichir notre réflexion, étayer nos argumentaires, et contribue à partager de nombreux documents. Cette interaction est indispensable.

## **II - Une présence assidue au sein des commissions départementales , Commission de suivi ou comités de pilotage, plan de territoire...**

C'est une dizaine de bénévoles issus de différentes associations adhérentes ou adhérent-e-s direct-e-s qui nous représentent au sein de ces commissions, au titre d'association agréée et habilitée pour la protection de la nature et de l'environnement.

Ces représentations sont l'occasion de faire connaître nos positions et de les défendre, de faire valoir notre environnement, patrimoine commun mis à mal par toujours plus de déréglementation et d'aménagements. C'est aussi l'occasion d'être en relation directe avec les différents services de l'Etat, mais malheureusement nous ne sommes que rarement entendus.

Cette année particulièrement la charge a été lourde, avec le projet de territoire Adour Amont, dont les réunions et ateliers très nombreux s'étalaient du nord au sud du département voire dans le Gers. Charge financière pour les bénévoles, nous déplorons que les frais de déplacement ne soient jamais pris en compte, notamment pour la commission locale de l'eau , la CLE, dont certaines réunions se tiennent à Aire sur Adour.

Pour cette année 2019 le temps bénévole accordé aux commissions et différentes instances est en nette augmentation et peut être estimé à minima à 600 heures de présence sans compter les transports et les temps de préparation ou contributions écrites associées.

<b>Commissions départementales</b>	<b>Autres</b>
CDCFS Com. Dpt. Chasse et faune sauvage	CLE , Com locale de l'eau
CDOA Com. Dpt aménagement agricole	PT3A plan de territoire Adour De très nombreuses réunions et ateliers
CA et bureau Parc national des pyrénées	CSS com de suivi ARKEMA (sévéso)
CoDERST Conseil de l'environnement et des risques technologiques	CSS PSI Lannemezan
CDRNM Com dpt.risques naturels majeurs	CSS ISDND Bénac
CDPENAF Com dpt de protection des espaces naturels agricoles forestiers	Com natura 2000 Pour certaines seulement
CDAC com.dpt aménagement commercial	Comité de pilotage expérimentation REUSE Traitement eaux usées à Aureilhan
Commission étiage Echez	
CSS SMTD syndicat de traitement des déchets	Réunions avec le Symat de l'agglomération CATLP

Cette liste n'est pas exhaustive car d'autres commissions se réunissent ponctuellement (par exemple au sujet du Règlement local de publicité extérieure (RLP) ou des mobilités), et nous participons aussi à divers comités de pilotages ou comités (PAT Oursbellile, Atlas de la biodiversité communale, sites Natura 2000).

### **III - Les rencontres institutionnelles et techniques**

La présence dans les diverses commissions et le statut d'association agréée nous conduisent à solliciter les services de l'Etat, le Secrétaire général de la Préfecture ou le Préfet, sur des dossiers particuliers ou à l'occasion de rendez-vous portant sur différentes thématiques. Cette année n'a pas fait exception, nous avons rencontré en dehors des commissions les services de la DDT, de l'Agence Française de l'eau (devenue en 2020 OFB), les services de la DREAL notamment sur les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement) et procédures d'autorisations, ainsi que le Préfet au sujet des écobuages, ours et protection des troupeaux par les patous, méthanisation, épandages agricoles, économie de la montagne, principes des consultations publiques. Ces rencontres nous permettent de mieux connaître leur périmètre d'action, leurs fonctionnements internes mais aussi leurs limites humaines et techniques. Si ces rencontres sont constructives, elles ne sont pas aussi porteuses de changements que nous l'espérons, elles représentent en outre un important travail préparatoire.

### **IV - L'action juridique**

Depuis plus de 40 ans FNE 65 porte les problématiques juridiques devant des tribunaux, avec des résultats aléatoires et mitigés, le tribunal de Tarbes n'ayant pas de juridiction spécialisée dans le domaine de l'environnement, beaucoup d'affaires sont tout simplement classées. Quand nous gagnons devant les tribunaux, le mal est malheureusement en général déjà fait (destructions d'espèces protégées, destruction de milieux) mais il sera encore possible d'obtenir des mesures compensatoires, voire une jurisprudence.

Nous portons des actions en justice en utilisant essentiellement de 2 types de procédures :

#### **Au tribunal administratif**

pour contrer principalement des projets d'aménagements dont les impacts sur l'environnement, la biodiversité, où le modèle agricole qu'ils sous-tendent sont inacceptables (porcherie d'Ossun, travaux sur l'Yse, projet de résidence Seniors Bel Eden à Bagnères-de-Bigorre, Agrogaz méthanisation, le projet de téléporté du Louron (Loudenvielle-Peyresourde), eau potable (Ossun)

Ou encore pour contester des arrêtés préfectoraux portant atteinte aux milieux ou aux espèces (chasse au grand tétaras, arrêtés d'effarouchement de l'ours, extension de la période de la vénerie sous terre infondée, route forestière de Beyrède, Itinéraire du salon 4x4 off road à Bagnères de Bigorre...)

#### **Au pénal:**

pour des manquements à la loi et délits qui peuvent concerner des collectivités territoriales (STTHVL pour le détournement d'un cours d'eau à Loudenvielle ; SDE 65, micro centrale de Rioumajou...), des entreprises (pollutions, carrières etc, l'enseigne Leclerc à Ibos, Agrogaz méthanisation) et des particuliers (braconnage et trafic d'animaux, destruction d'espèces protégées, pollution, destruction de milieux, épandage irréguliers de produits phytosanitaires).

Un certain nombre de procédures ci dessus sont encore en cours en 2020.

Il nous faut constater ces dernières années que les résultats de ces actions semblent de plus en plus aléatoires. Si les porteurs de projets s'adaptent à certaines contraintes réglementaires, en partie grâce à la pression soutenue de la part des associations environnementales, cela n'est nullement satisfaisant. Ceci, en raison depuis plusieurs années, du relèvement des seuils de procédure de déclaration, de la simplification des procédures voulues par l'État qui souhaite accélérer les projets, diminuant considérablement le nombre des enquêtes publiques et de fait les études d'impacts.

Indépendamment des réussites ou échecs juridiques le constat pour 2019 est que le recours aux instances juridiques administratives est toujours en notre défaveur même lorsque nous avons gain de cause. Ceci pour deux raisons majeures :

- I. Il est constant que lorsque le tribunal administratif nous donne raison, les parties adverses ont alors à nous verser des sommes de l'ordre de 100 à 300 euros ; par contre dès que nous perdons nous devons verser le plus souvent des sommes de l'ordre du millier d'euros, voire 1500 €.
- II. Auparavant, quand nous faisons appel d'une décision en première instance, nous pouvions suspendre les versements des indemnités demandées après l'appel. Mais aujourd'hui nous présumons de la décision finale nous sommes dans l'obligation de les régler.

Les procédures au Tribunal administratif sont donc de plus en plus coûteuses pour nous, or certains projets et arrêtés préfectoraux porteront des atteintes graves à notre environnement pour de longues années.

A cela se rajoute depuis plusieurs années l'obligation d'être représentés par un avocat lors des procédures en appel, alors que notre juriste pourrait le faire, ce qui accroît considérablement le coût de la procédure.

C'est le contraire avec les procédures au pénal qui permettent, d'une part de rendre le droit de l'environnement effectif dans sa dimension personnalisée avec une sanction (même si les sommes sont légères par rapport aux réalités économiques de certains "dégradeurs"), d'autre part de nous assurer un équilibre juridique avec les pertes du tribunal administratif, malgré des conciliations, et de trop nombreuses affaires classées sans suite.

### **l'exemple emblématique de la chasse au Grand Tétras**

Entre 2008 et 2010 des négociations sont engagées avec le ministère de " l'environnement " autour de la stratégie nationale « Grand Tétras », stratégie qui sortie en 2011 ne change presque rien à la situation antérieure de la chasse de ce volatile dans les Pyrénées. Un oiseau, dont personne, pas même les chasseurs, ne met en cause la fragilité des populations.

Depuis 2011, sur la chaîne des Pyrénées, les APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) ont attaqué nombre d'arrêtés autorisant la chasse au Grand Tétras. Une quarantaine de jugements leur ont donné raison, jusqu'au Conseil d'État. Nous avons toujours en cours des procédures pour les années 2018 et 2019, même si le référé déposé en 2019 a été rejeté par le tribunal administratif de Pau, permettant aux chasseurs d'assouvir leur passion cynégétique déplacée.

Il faut rappeler que si seuls quelques oiseaux sont ouverts à la chasse, la pratique est plus complexe comme le rappelle Thierry de Noblens président de FNE Midi-Pyrénées: *“ Par exemple, dans les Hautes-Pyrénées il y a mille carnets de prélèvements Galliformes, donc mille chasseurs susceptibles de chasser le grand tétras pour des attributions comprises entre 15 et 20 oiseaux selon les années (18 en 2016 et 16 en 2017) ! De plus, il est distribué dans ce département des dispositifs de pré-marquage de l'oiseau tué qui doivent être remplacés par des dispositifs définitifs ultérieurement. Système très complexe où personne ne s'y retrouve, à commencer par les agents de l'ONCFS, et porte ouverte au braconnage, la surveillance est impossible ”*

Il est intolérable que tant d'énergie, de temps passé, bénévole et salarié soit consacré à ces procédures (notamment par le juriste de FNE MP), pour empêcher que quelques uns, sur autorisation de l'État, puissent tuer les représentants d'une espèce menacée.

## **V - Les Formations**

Nous avons en 2019, grâce à FNE Midi-Pyrénées pu réaliser deux formations ouvertes à tous.

**Une formation sur la pollution lumineuse** et ses divers impacts, le 6 avril 2019 à Bagnères de Bigorre, qui nous a aussi permis de découvrir l'exposition consacrée à cette thématique réalisée par FNE MP. De nombreuses actions ont été menées en Midi-Pyrénées mais aussi à Tarbes et à Bagnères de Bigorre en lien avec cette formation. (Nous avons obtenu pour cette formation une subvention du FDVA de 600 €)

Le lien ci-après vous permettra d'accéder au bilan 2019 des "Ambassadeurs de la nuit" en Midi-Pyrénées.

<https://fne-midipyrenees.fr/2020/04/06/2019-forte-mobilisation-pour-lobscurite-nocturne/>

## **Une formation "Sentinelles de la nature" le 27 septembre 2019 à Tarbes**

Cette formation consistait en une présentation de l'application "Sentinelles de la nature" déjà déployée dans un grand nombre de départements, qui consiste en une veille citoyenne portant sur les atteintes à l'environnement, et qui permet aussi de signaler les bonnes pratiques environnementales dans certains territoires.

Le lien ci-après vous présente l'application : <https://sentinellesdelanature.fr/>

## **VI – Quelques constantes de l'année 2019**

❖ **Méthanisation** : les projets de méthanisation ont le vent en poupe et se multiplient sous l'impulsion de la loi de transition énergétique, avec le soutien financier conséquent de l'Ademe et de l'Etat. Si la valorisation énergétique est indéniable et certains projets cohérents, de taille raisonnable permettront des avancées agronomiques pour des agriculteurs, tous les projets ne sont pas équivalents, il est donc essentiel d'étudier ces installations et leurs impacts au cas par cas.

C'est exactement ce qui s'est produit pour le projet de méthanisation Agrogaz, à Fontrailles, projet ICPE soumis à autorisation dont nous avons contesté la légitimité ainsi que 2 autres associations (Protection de Trie et son environnement et Anticor) au pénal et au tribunal administratif. Ces procédures sont toujours en cours en 2020. Un certain nombre d'irrégularités ont été constatées. Ce dossier depuis le début a fait l'objet de nombreuses modifications

- sur le plan du process (injection du biométhane dans le réseau GRDF plutôt que sa liquéfaction initialement prévue, nécessitant une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation avant de poursuivre les travaux sur le site)
- dans la composition des différents actionnaires.  
des financements publics dont certains étaient mal venus qui se sont finalement retirés (Agence de l'eau Adour Garonne et ADEME).
- Ce projet, qui intégrerait 70 000 tonnes de lisier et déchets agricoles par an, contrairement à ceux de Saint Server de Rustan et de Momères, ne porte pas les mêmes intérêts agronomiques. Il sous-tend un certain nombre de dérives environnementales possibles, notamment en raison de l'absence de plan d'épandage.

Par ailleurs, la pose de la canalisation de 30 km pour le biométhane a été engagée sans autorisation, sans aucune étude d'impact préalable et sans que l'on sache qui en assure le financement.

Nous avons obtenu l'interruption de ce chantier dans la mesure où un arrêté interpréfectoral (Hautes-Pyrénées et Gers) aurait dû l'autoriser.

Nous n'avons pas de positionnement idéologique contre la méthanisation, mais resterons toujours vigilants sur ces dossiers aux impacts sur l'environnement potentiellement forts.

❖ **Biodiversité et milieux naturels**: problématique transversale à tous les dossiers tant il y a urgence à agir et "stopper l'hémorragie".

Il est très difficile de lutter contre l'avancée du "tout aménagé" voulu par nos élus (routes goudronnées toujours plus haut, téléporté, canons à neige à des altitudes qui n'ont plus de sens, micro centrales électriques sur des cours d'eau de montagne jusque là préservés d'aménagement) dans la perspective de capter toujours plus de touristes, désormais seul créateur d'emploi ou presque dans notre territoire. Nous regrettons l'absence de mise en perspective de la préservation de la biodiversité avec le patrimoine commun qu'elle représente et les évolutions à venir consécutives au changement climatique, tant annoncé par les scientifiques et pourtant encore totalement absent de nombreux dossiers.

Deux personnes de FNE 65 siègent "douloureusement" à la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et Faune Sauvage), où nous ne pouvons pas même débattre de la notion de "nuisible", pourtant prétexte à toutes les destructions.

La protection de l'ours, la protection des troupeaux avec le mise en place a minima de la trilogie « patous-conduite-regroupement nocturne des troupeaux », la lutte contre la chasse au Grand Tétrás ne sont que des exemples emblématiques de notre action. La vénerie sous terre, pratique barbare, comme l'éradication des renards, pourtant des prédateurs de rongeurs forts utiles, sont tout autant des pratiques incompréhensibles pour nous.

❖ **L'eau** : Tant sur le plan qualitatif que quantitatif, les enjeux de la gestion de l'eau dans les Hautes-Pyrénées sont énormes. Contrairement aux apparences naturelles de notre département, des puits d'eau potable, ferment un à un en raison de pollutions aux pesticides d'origines agricoles ou de substances chimiques issues de l'industrie.

Peu de personnes savent par exemple qu'il est interdit de prélever de l'eau dans toute la nappe du Gave de Pau en aval de Pierrefitte Nestalas et ce en raison des pollutions industrielles de ses usines passées ou actuelles. Il faut savoir que le Gave de Pau est chargé encore aujourd'hui du plomb issu des anciennes mines de Penarroya. Ainsi les membres du CoDERST sont régulièrement appelés à voter " des servitudes " pour des sols définitivement pollués et où plus aucune activités ou presque ne sont acceptées. La qualité de l'eau est encore passable dans certains cours d'eau, menacés par les épandages inconséquents d'herbicides, de biocides et de nitrates. La baisse des débits due au réchauffement climatique aggrave plus encore cette situation.

**Projet de territoire Adour Amont:** sur demande ministérielle il a été mis en place sur le bassin de l'Adour avec pour maître-d'œuvre l'Institution Adour, gestionnaire des débits. Nous avons participé à de nombreuses journées dédiées à ce projet avec de nombreux acteurs (des montagnes jusqu'à Aire sur Adour), apporté des contributions, nous tenons à saluer le travail de l'Institution Adour qui nous a permis aussi d'échanger, de mieux connaître l'utilisation de l'eau en général. Ce projet vise à élaborer un bilan des usages, des besoins et des ressources, afin de pouvoir faire face au changement climatique, et d'y apporter des solutions. Le principal objet est le volet quantitatif, difficilement partagé par le monde agricole qui sur ce bassin représente 80 % des usages.

La qualité de l'eau comme la sobriété des usages nous amène inmanquablement à reconsidérer les pratiques agricoles, partie qui sera âprement discutée en 2020 avec l'élaboration des solutions.

### ❖ **Des sollicitations en continu:**

Enfin, nous avons été tout au long de l'année 2019 confrontés à de nombreux dossiers qui ont suscité des courriers, des rencontres de collectifs et de riverains, des rendez-vous avec les services de l'Etat, des signalements, des réponses à des consultations ou enquêtes publiques ainsi que la participation à des réunions publiques.

▶ Déchets: La Gailleste, ISDI d'Angos, dépôt de déchets illégaux par les services municipaux de la commune de Lourdes.

▶ Des signalements pour assèchement du ruisseau de l'Arréou à Ger ou encore plainte puis consultation publique pour détournement illégal d'un cours d'eau à Loudenvielle par le STTHVL.

▶ Projet d'abattage d'arbres du jardin de L'You à Lourdes.

▶ Des projets de porcheries, encore à Ossun ainsi que sur la commune de Mingot.

▶ Des épandages de produits phytosanitaires abusifs à Argeles Gazost

▶ La réponse à des consultations et enquêtes publiques portant sur les Plui et Scott, route forestière du Bergons, effarouchement ours, ISDI...

## **VII - Quelques actions emblématiques en 2019**

### **\* Le Concert de soutien à FNE 65 et FNE MP**

Le 20 mai à la CACC de Séméac, musiciens et chanteurs, sous la direction de Pascal Caumont, professeur au conservatoire, nous ont offert une belle soirée en soutien à notre action. L'occasion pour nous de réaffirmer notre détermination, mais aussi de signifier l'urgente nécessité de s'investir, selon ses possibilités, dans la lutte pour la protection de l'environnement. Plus de 150 personnes ont répondu présentes, nous remercions tous ceux et celles qui ont contribué au succès de cette soirée.

### **\* Mobilisation et Manifestation contre le Salon 4x4 Off road**

Le 27 septembre à Bagnères de Bigorre. Cette mobilisation s'inscrit dans la continuité de nos actions contre les dérives de ces randonnées 4X4, aux parcours beaucoup trop vite validés par les services de l'état.

Nous avons déjà contesté la rando 4X4 de Montoussé, alertant la DDT sur le non respect de la loi. Nous avons également rencontré avec Nature en Occitanie, l'organisateur de Truca Taoules, Rando 4x4 de Montgaillard en mai, pour limiter les impacts de ces incursions en pleine nature.

**Le salon 4x4 Off Road** annonçait pas moins de 100 km de parcours dans des zones très sensibles par endroit. Après pression auprès de la sous-préfecture, l'analyse des zones sensibles par NEO, la sensibilisation des maires et surtout le repérage des parcours par une population très opposée au projet, certains aménagements du parcours ont eu lieu, avec une absence de transparence de la part des autorités sur le trajet final.

La veille de cet événement une manifestation déjantée et pacifique a donc eu lieu regroupant diverses associations et collectifs. Le week-end s'est résumé ensuite à un jeu de cache-cache entre forces de l'ordre, opposants et participants gentiment ralentis dans leur progression.

Face à la nécessité de réduire nos impacts écologiques et au réchauffement climatique, nous déplorons que ces véhicules surdimensionnés et polluants viennent creuser les chemins et perturber inutilement la biodiversité.

## **VIII - Retour sur quelques unes de nos associations adhérentes**

**L'ADRACE** Association de Défense des Riverains de l'Alaric et des Coteaux Est à Séméac.

Adhérente de longue date à FNE 65, cette association il y a quelques années, s'est mobilisée avec succès autour de la contestation du Scot Tarbes-Ossun-Lourdes. Également impliquée dans la gestion forestière sur la commune de Séméac, elle a depuis plusieurs années milité pour la mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale. L'année 2019 a vu enfin le lancement du premier Atlas de la biodiversité communale dans les Hautes-Pyrénées, dans le cadre d'un partenariat avec la mairie et grâce à son soutien financier. Sa Conception a été réalisée par les cabinets naturalistes (Parçan, Mélotopic et Ekho Delamare), et a fait l'objet de nombreuses actions pédagogiques, conférences, sorties terrain qui se poursuivent en 2020. Félicitations pour tant de persévérance, et ce beau résultat, en espérant que cela fera des émules.

**TLP Ecologie - Tarbes-Lourdes-Pyrénées Écologie**

Association de protection de la nature et du cadre de vie des Hautes-Pyrénées. Cette année 2019 Trois "Ambassadeurs de la nuit" de TLP Écologie ainsi qu'une dizaine d'autres bénévoles ont mené une action photo de recensement des commerces allumés sur la ville de Tarbes dans la nuit. Première étape du protocole mis en œuvre par FNE Midi Pyrénées, visant à sensibiliser les commerçants à éteindre leurs commerces la nuit. Attentive au cadre de vie, elle a contribué à l'action pour la sauvegarde des platanes du Foirail dans le cadre des travaux de rénovation de cette place. Leur replantation a été effectuée en lieu et place. Elle est membre du Conseil d'administration de Récup'actions ( Association de réinsertion et d'économie solidaire ) et participe régulièrement à ses activités.

**MINGOT ENVIRONNEMENT NATURE** : récemment adhérente cette association résulte d'une dynamique communale, et de la volonté de ses habitants de préserver ce joli coteau, épargné par les grandes cultures, petit écrin de nature simple aux milieux variés. Tout en surveillant de prêt les projets de porcherie, l'association privilégie la sensibilisation à la biodiversité tant auprès des enfants, à travers des ateliers de fabrication de divers nichoirs que par des conférences. Un début très positif pour cette jeune association.

*En conclusion, si l'évolution de la prise de conscience des enjeux environnementaux est plutôt positive, elle reste malheureusement trop souvent un vœu pieu, tant des réglementations régressives en matière d'environnement apparaissent, sous couvert de discours et d'actions verdissant les projets. A la lecture de ce bilan 2019, nous pouvons nous féliciter de notre implication sur le territoire, tout en regrettant nos limites tant financières que bénévoles. En effet il est difficile d'être sur tous les terrains et nous ne pouvons répondre à toutes les sollicitations. Bien d'autres actions différentes pourraient être menées avec un peu plus de fonds et de membres actif-ve-s.*

*La présidente - Cécile Argentin*